

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

N°024

OBJET : AJUSTEMENT DES POSTES BUDGÉTAIRES ET DES EMPLOIS			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 35	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt cinq septembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme BOUTALEB, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

EXCUSES : M. ARIAS donne pouvoir à Mme CHESA, Mme BERNARD donne pouvoir à Mme DOUTRES, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, M. ICHE donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme JULIEN donne pouvoir à M. BELMAS, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. CHAMLAJ.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La collectivité entend permettre des évolutions de carrière aux agents dont la manière de servir est cohérente et/ou qui acceptent de prendre en charge des responsabilités supérieures et qui répondent ainsi aux besoins de la collectivité. Il convient également de tenir compte des modifications de poste consécutives à des procédures de mobilité ou des réussites à concours.

Par ailleurs, certains postes ouverts pour des recrutements qui se sont révélés infructueux, restent non pourvus. De même, lors de départ d'agents (retraite, disponibilité, ...) ou de nomination au grade supérieur, certains postes n'ont pas été supprimés. Dans un souci de maîtrise de la masse salariale de la collectivité, il convient de procéder aux ajustements des postes budgétaires disponibles.

De fait, les propositions ci-après reposent sur des transformations de poste, créations et/ou suppressions afin de poursuivre la maîtrise de l'effectif total. Il est donc proposé les modifications suivantes :

I – Créations de poste :

Filière technique

- 1 poste de technicien principal de 2^e classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'adjoint technique

Filière culturelle

- 1 poste d'adjoint du patrimoine

Filière sportive

- 1 poste d'éducateur APS

Filière sécurité

- 2 postes de gardien brigadier

II – Suppressions de postes

Filière administrative

- 1 poste d'attaché
- 3 postes de rédacteur principal de 1^o classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^o classe

Filière technique

- 2 postes de technicien principal de 1^o classe
- 1 poste de technicien
- 3 postes d'agent de maîtrise
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^o classe

Filière culturelle

- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^o classe

Filière sportive

- 1 poste d'éducateur APS principal 1^o classe

Filière sécurité

- 2 postes de brigadier-chef principal

Les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 012 du budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les ajustements dans les conditions susvisées,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter les documents y afférents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTÉ à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250925-26659-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025

Publication : 02/10/2025